

Indissolubilité et grâce du mariage - 27e dim TO B

« *La famille est la grande bénédiction, le grand don de ce « Dieu avec nous ».* Dieu n'a pas voulu venir dans le monde autrement que dans une famille. On ne peut qualifier de saine une société qui ne fait pas passer des lois capables de protéger les familles et d'assurer leurs besoins fondamentaux. » (Pape François - Discours de la Fête des familles, 26 sept 2015)

O

S'ouvre aujourd'hui la 2e session du synode sur la famille. Il y a eu beaucoup de turbulences à la 1ère session, où certains hauts dignitaires de l'Eglise, un peu comme les Pharisiens de l'Evangile, n'avaient pas hésité à contredire Jésus, en reprenant le refrain du monde, selon lequel : « il y a plusieurs modèles de famille, il faut relativiser l'indissolubilité du mariage, ne plus considérer les relations homosexuelles comme un péché, etc... » Peut-être faut-il revenir au plan de Dieu.

Quel est le plan de Dieu ? Avec le Livre de la Genèse, est reprise l'harmonie de la création : « *il n'est pas bon que l'homme soit seul* ». Et après l'anesthésie nécessaire à l'opération chirurgicale - le long sommeil pendant lequel Dieu prélève une côte - une femme est tirée d'Adam, qui ne peut s'empêcher de crier sa joie, parce que le manque, le malaise qu'il éprouvait, sont dissipés. Et « *à cause de cela, l'homme s'attache à sa femme et tous deux ne feront plus qu'une seule chair* ». Voilà le mariage, inscrit dans la nature humaine, pour le fondement d'une nouvelle famille, avec un climat « paradisiaque » : « *Le bonheur écrasait l'homme de toute part* ». (Charles Péguy) Mais c'était avant le péché originel, qui déchaîne l'invasion du mal, et qui blesse la création et l'homme mais aussi le mariage et la famille.

On en voit une illustration dans l'Evangile, où des Pharisiens veulent mettre Jésus à l'épreuve : « *Est-il permis à un mari de renvoyer sa femme* », « *pour n'importe quel motif ?* » précise st Matthieu. C'était un cas de conscience chez les rabbins. Le Deutéronome autorisait qu'un mari renvoie sa femme, « *pour quelque souillure* ». Expression vague, qui entraînait des problèmes d'interprétation. Pour l'école schammaïste, il s'agissait au moins d'adultère ; pour l'école hilléliste, ce pouvait être n'importe quelle faute : des pâtes trop cuites... Les Juifs donc admettaient le divorce : la seule difficulté était de savoir pour quel motif.

La réponse de Jésus dépasse de beaucoup la question. Il aurait pu s'offusquer de l'inégalité de la situation acceptée par Moïse et demander que la femme puisse, elle aussi, répudier son mari. Mais il préfère rétablir l'égalité par la vérité.

Il affirme d'abord qu'il n'y a jamais de bons motifs de divorce ; et si Moïse a fait une concession, c'est « *à cause de la dureté de vos coeurs* » : c'est le coeur endurci, égoïste qui demande le divorce. Or, Jésus est venu en ce monde pour restaurer toutes choses en Dieu, y compris le mariage kidnappé par des sans-coeurs.

Puis Jésus revient au plan de Dieu, « au commencement de la création ».

Et il a même l'audace de corriger la concession de Moïse, parce qu'elle ne répond pas à l'ordre de la création, à l'ordre de la vérité de l'amour humain et il déclare : « *Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas* ».

L'enseignement est très clair. Jésus défend la dignité du mariage, qui est le seul véritable écrin de l'amour véritable. Le divorce « *n'est pas conciliable avec la volonté de Dieu, telle qu'elle est clairement exprimée dans les paroles de Jésus sur l'indissolubilité du mariage.* » (C^{al} Müller, Préfet de la Congrégation pour la doctrine de la Foi)

L'Évangile ne nous dit rien de la réaction des Pharisiens mais nous connaissons celle des disciples. Là aussi, st Matthieu est plus complet : « *Si telle est la condition de l'homme avec la femme, il n'est pas avantageux de se marier.* » On ne peut pas dire qu'ils explosent de joie comme Adam à la vue d'Eve.

A quoi Jésus répond :

- **Une femme ou un homme** qui renvoie son conjoint et qui en épouse un autre devient adultère, ce que défend le 6^e commandement. C'est plus clair que l'expression « divorcés-remariés » et on comprend mieux pourquoi cette situation est incompatible avec la communion, tant qu'elle n'est pas rectifiée.
- **Le mariage est une vocation**, un don de Dieu. « *Tous ne comprennent pas ce langage (cette vérité) mais ceux-là seulement à qui c'est donné* », précise là aussi st Matthieu. « *L'amour conjugal est issu de la source divine de la charité, assumé dans l'amour divin.* » (CV II, *Gaudium et spes*). Et quand Dieu appelle à une vocation, il donne la grâce de la réaliser dans la joie.
- **Pour accueillir le plan de Dieu sur le mariage et la famille**, il faut avoir un cœur d'enfant, il faut faire confiance à Dieu et croire en l'efficacité de la grâce. Sans l'aide de Dieu, la fidélité dans le don absolu et définitif de soi, c'est-à-dire aimer comme Jésus nous a aimés est impossible ; mais « *pour Dieu, tout est possible* ».

« *Certains, aujourd'hui, jugent le mariage exclusivement selon des critères mondains et pragmatiques. Le mariage sacramentel est un témoignage de la puissance de la grâce qui transforme l'homme. L'Évangile de la sainteté du mariage doit être annoncé avec une audace prophétique. Un prophète fatigué cherche dans l'adaptation à l'esprit du temps son propre salut, mais pas le salut du monde en Jésus-Christ. En vertu du sacrement du mariage, les époux peuvent être des témoins de l'amour fidèle de Dieu, mais ils doivent nourrir constamment leur amour à travers une vie de foi et de charité.* » (C^{al} Müller)

Ce qui nourrit et dynamise l'amour conjugal, le mariage, c'est le regard de foi sur le plan de Dieu, et le recours aux sacrements qui transforment véritablement l'homme et la femme pour les rendre capables de sainteté, comme Louis et Zélie Martin, canonisés le 18 octobre prochain, des cœurs d'enfants que Jésus bénit et embrasse pour l'éternité.